



1 jour

## Comme un expat: demi-journée « Volcanologie » avec un volcanologue

Profitez de votre séjour à Yogyakarta pour vous immerger dans la fascinante science de la nature que représente la volcanologie. L'Indonésie est en effet une **terre de volcans**, car son chapelet d'îles s'étend sur cette fameuse zone de subduction qu'est « **l'anneau de feu** » du Pacifique.

Profitez alors de la présence à Yogyakarta de l'un des plus éminents spécialistes français du **volcan Merapi** (*l'un des plus actifs au monde*) pour en savoir plus sur cette discipline qui a pour mission de prévenir les risques liés aux éruptions.

Cet après-midi spécial vous permettra également de mieux comprendre la raison pour laquelle les autochtones le surnomment **la montagne de feu!**

Volcans

Faune et Flore

Hors des sentiers battus

Difficulté: ●○○○○ 1/5

Confort: ●●●●○ 4/5

## Tarif par personne pour ce voyage privatisé pour moi et mes amis / ma famille

Participant(s)	1	2	3	4 - 6	7 - 9	10
Prix par personne	495€	250€	175€	150€	95€	75€

Vous pouvez privatiser ce voyage aux dates de votre choix, pour vous et vos compagnons de voyage uniquement. Pour un voyage privé, le tarif dépend alors du nombre de participants conformément à la grille tarifaire ci-dessous. Bien sûr dans le cadre d'un voyage privatif, ce programme pourra vous servir uniquement de base de réflexion et, en fonction de vos commentaires, nous vous proposerons un voyage sur mesure. En haute saison, il est possible que nos guides francophones ne soient pas disponibles. Si vous souhaitez la garantie d'un encadrement par l'un de ceux-ci, nous recommandons une réservation précoce de ce circuit.

### Inclus

- ✓ Honoraires de l'Expat
- ✓ Transferts terrestres
- ✓ Dîner (hors boissons)
- ✓ Honoraires de l'expert français en volcanologie

### Non inclus

- ✗ Tout ce qui n'est pas mentionné dans "Inclus"

# Itinéraire



Jour 1: Demi-journée « volcanologie » avec un expert français

## Jour 1 : Demi-journée « volcanologie » avec un expert français



### Déroulé du programme

- **16h**: accueil à l'hôtel et transfert vers l'observatoire central du Volcan Merapi.
- **16h30 – 18h30**: rencontre avec un volcanologue spécialiste du Merapi et visite des lieux
- **18h30 – 19h45**: repas dans un restaurant typique de Yogyakarta
- **20–21h**: retour à l'hôtel

*Possibilité d'un encadrement sur une journée entière (de 10 à 18h), qui vous permettrait de découvrir les abords du Mt Merapi (courte balade autour du village de Kinarejo, qui a été rasé lors de l'éruption de 2010, visite du musée du Merapi à Kaliurang, etc.), avant de revenir à Yogyakarta et rencontrer le volcanologue (le dîner sera alors remplacé par un déjeuner).*

### Emplacements

 Yogyakarta

## Informations complémentaires

### Modalités de réservation

#### **Modalité d'inscription**

Toute demande d'inscription doit être effectuée par e-mail auprès de l'Agence Locale ou directement en ligne depuis l'Espace Client accessible depuis le site internet de l'Agence Locale ou le site de notre regroupement [www.nomadays.fr](http://www.nomadays.fr).

Pour se connecter à l'Espace Client, il suffit de saisir l'identifiant et le mot de passe déterminés lors de la première connexion.

L'inscription est considérée comme définitive une fois le formulaire de réservation en ligne complété et à réception du règlement de l'acompte et/ou du solde en fonction de la date d'inscription.

Selon les prestations choisies et les règlements du pays, une photocopie du passeport pourra être demandée par l'Agence Locale. En cas de non envoi de la photocopie du passeport dans les délais indiqués par l'Agence Locale, celle-ci ne pourra pas garantir la bonne exécution des prestations réservées.

Une fois le paiement effectué, un e-mail de confirmation est envoyé au Client. Il comprend la confirmation du règlement ainsi que la facture électronique téléchargeable.

Un accusé de réception est envoyé au Client par voie électronique. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas l'accusé de réception, la réservation serait néanmoins définitive à compter de sa réception par l'Agence Locale.

#### **Modalité de paiement**

##### **Inscription réalisée plus de 30 jours avant la date du départ**

Le Client doit payer un acompte de 30% du montant total des prestations réservées. Le solde du séjour doit être versé au plus tard à 30 jours avant la date de début dudit séjour.

##### **Inscription réalisée moins de 30 jours avant la date du départ**

Le Client doit régler en une seule fois la totalité du montant du voyage.

## Moyens de paiements

À la confirmation de votre réservation, votre agent locale vous préparera votre facture électronique, éditée au nom du collectif d'agences locales Nomadays, agence de voyage dûment immatriculée en France. Les paiements se font soit :

- par carte bancaire en ligne et sans frais, depuis les liens de paiements disponibles sur la facture électronique.
- par virement bancaire sur le compte de l'agence de voyage Nomadays, basée en France et dûment immatriculée.

La facture électronique est mise à jour à chaque réception de paiement, et reste consultable à tout moment depuis l'Espace Client. Elle est entre autre téléchargeable et imprimable.

## Conditions d'annulation

### Conditions et frais d'annulation

Dans le cas où le Client se trouverait dans l'obligation d'annuler le voyage, il devra en informer l'Agence Locale et son assureur par tout moyen écrit permettant d'avoir un accusé réception, dès la survenance du fait générateur de cette annulation. La date d'émission de l'écrit sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. En règle générale, la compagnie d'assurance apprécie, en fonction des documents que le Client lui communique directement, la date du fait générateur à l'origine de la décision d'annuler le voyage pour accepter de rembourser les frais d'annulation.

### Barème des frais d'annulation totale :

- plus de 45 jours avant la date de départ : 30% du prix total TTC du voyage
- de 44 à 31 jours avant la date de départ : 40% du prix total TTC du voyage
- de 30 à 14 jours avant la date de départ : 50% du prix total TTC du voyage
- de 13 à 7 jours avant la date de départ : 75% du prix total TTC du voyage
- moins de 7 jours avant la date de départ : 100% du prix total TTC du voyage

### Barème des frais d'annulation partielle, sauf cas particuliers :

Si un voyageur inscrit à un voyage privatisé annule sa participation, alors que le voyage est maintenu pour les autres participants :

- pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème des frais d'annulation ci-dessus sera appliqué pour le voyageur qui annule.
- pour les prestations partagées : des frais égaux à 100%, quelle que soit la date d'annulation, seront facturés au participant qui annule sur sa quote-part des prestations partagées du voyage.

Lorsque plusieurs clients se sont inscrits sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées pour ce dossier, quel que soit l'auteur du versement.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez l'Agence Locale et engagés par le Client tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile (billets d'avion, de train ou de bus), frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination, ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

## **Cession de contrat**

En cas de cession du contrat, le Client est tenu d'en informer l'Agence Locale au plus tard 7 jours avant le départ par e-mail. Cette cession est possible sous réserve de disponibilité du transport aérien et du niveau adéquat du cessionnaire. Elle pourra entraîner des coûts supplémentaires (notamment en cas de modification de billet d'avion et de prestations nominatives), qui seront facturés au cessionnaire désigné. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels.

## **Assurance**

### **ASSURANCES ANNULATION ET ASSISTANCE**

Pour participer à nos voyages, vous devez impérativement être assuré en assistance-rapatriement et frais médicaux à l'étranger.

Votre agence locale vous encourage à prendre connaissance du contrat spécifique élaboré avec notre partenaire **CHAPKA ASSURANCES et AXA**

## **ASSISTANCE.**

Pour souscrire à une assurance, connaître les garanties et les tarifs, suivez le lien ci-dessous.

## **CAP EXPLORER : La solution d'assurance complète conçue pour vivre sereinement votre voyage !**

Choisissez la formule qui vous correspond le mieux:

- Explorer'Multirisque
- Explorer'Annulation
- Explorer'Assistance
- Explorer' Complémentaire Carte Bancaire

### **Spécifiques à nos voyages, nous suggérons fortement d'y souscrire.**

Si vous choisissez de souscrire à l'une de ces formules, la convention détaillant l'ensemble des garanties et les modalités de déclaration du sinistre sont disponibles sur le site Internet de l'assureur.

Votre agence locale en aura connaissance, mais seul le participant est responsable du respect des procédures de déclaration de tout sinistre. Le participant doit donc conserver cette convention avec lui pendant toute la durée de son voyage.